



Et si on SANCTIONNNAIT intelligemment?

Vous avez des enfants? Combien de fois avez-vous entendu: « Faut pas tout leur laisser faire! »

Combien de fois vous a-t-on enjoint à éviter les punitions corporelles - gifles, fessées ?
Mais comment faire alors lorsque vous avez demandé cent fois la même chose et qu'ils font
comme s'ils n'avaient rien entendu?

Par Philippe Beck, auteur de *Ni punir, ni laisser-faire*

Philippe Beck est formateur d'adultes, médiateur et coach. Il travaille notamment, depuis plus de 20 ans, avec enseignants, parents et éducateurs, sur les difficultés qu'ils rencontrent avec les enfants, les adolescents, les personnes placées sous leur responsabilité: dialogue difficile, désobéissance, conflits, voire violences. La sanction éducative représente pour lui une manière très concrète d'allier autorité et écoute, fermeté et souplesse, respect des règles et aide à s'y conformer.
Son site : www.formaction3.ch

Hier, j'ai voyagé en train. Durant une demi-heure, j'ai assisté à une scène typique: un jeune papa accompagné d'un petit de 4 ou 5 ans, lui demandait de ne pas monter sur le siège. Le garçonnet rigolait et grimait. Le père redemandait – toujours sans succès. Il rageait: « Si tu continues, je te garde sur mes genoux! ». Rires redoublés du gamin...
Eh oui, nos petits ont l'art de vérifier si nos paroles sont de l'or... ou du vent. Et je gage que la plupart d'entre vous connaissez cette immense difficulté à vous faire obéir, de nos jours où – et c'est heureux! – les enfants n'ont plus peur des adultes. Peur, oui: je suis convaincu que ce fameux « respect » que d'aucuns disent disparu était surtout cela: de la peur des cris, des baffes, des « mises au coin », des privations... Bénie soit l'évolution de notre société qui a décrété ces traitements barbares, mais... par quoi remplacer cette crainte que l'adulte inspirait autre-

La maman pourra
revenir sur ce problème.
Réexpliquer la règle
et son sens, vérifier la
compréhension de Nathan.

fois? Comment se faire obéir? Comment sanctionner sans le recours à ces punitions dures, blessantes, humiliantes parfois – bref: violentes?

UN THÈME MURI EN FORMATION

J'ai animé de nombreuses formations au profit, notamment, d'enseignantes et d'enseignants. Engagé pour « aider les équipes pédagogiques à résoudre des conflits scolaires », je constatais bien souvent que lesdits conflits n'étaient guère que l'aboutissement malheureux d'une escalade partie d'une simple désobéissance maladroitement punie. L'enfant puni rechignait, ronchonnait, rétorquait...

Le prof tremblait pour son autorité, montait le ton: la dynamique conflictuelle était enclenchée! J'aidais ces personnes à résoudre leurs conflits, mais en mon for intérieur, je me disais qu'une manière plus adéquate de sanctionner eût sans doute permis de les prévenir.

Je me suis alors replongé dans des articles sur la sanction éducative, que j'avais découverts dans les magazines non-violents que j'affectionne, en particulier *Alternatives Non-Violentes*. J'ai vite constaté qu'un seul auteur semblait à l'origine de pratiquement tout ce que je lisais de sensé à ce sujet: Eirick Prairat, professeur à l'université de Lorraine, que d'innombrables épigones avaient résumé ou repris partiellement.

J'ai fini par me sentir capable de « monter » une formation sur ce thème, en 2 ou 3 jours, à destination des enseignants. En quelques semaines, les sessions affichaient complet. C'était en 2006. Onze ans plus tard, ce succès ne faiblit pas! Non seulement auprès d'enseignants, mais aussi pour des publics d'éducateurs spécialisés, d'éducatrices de la petite enfance, de parents... Preuve qu'il y a là un énorme besoin dans notre société. Dès la toute première formation, j'ai eu en tête de récolter des exemples de situations travaillées en petits groupes, pour en faire une brochure. Beaucoup se recoupaient: coups, griffures, refus de partager chez les petits; grossièretés, mensonges, bagarres chez leurs aînés; vols, fugues, violences chez

Crise au supermarché

À la caisse d'un supermarché, le petit Nathan, 5 ans, hurle et trépigne lorsque Maman lui refuse les bonbons convoités. Or Maman a déjà plusieurs fois expliqué la règle familiale: « On n'achète que ce qui est noté sur la liste ».

Premier impératif: calmer Nathan suffisamment pour qu'un dialogue raisonné soit à nouveau possible. Ne pas rajouter de cris, donc, mais juste le prendre dans ses bras, le consoler, et légitimer son souhait: « Je sais, tu as très envie de bonbons... tu es triste et fâché que ce ne soit pas possible ». Reconnaître ainsi que l'enfant a le droit d'avoir des désirs, et des sentiments forts lorsque ceux-ci sont contrariés. Ce n'est pas contre eux qu'on se bat.

Puis, dès que Nathan se calme, lui rappeler la règle: « Tu te souviens? on n'achète que ce qui figure sur la liste ». Et si possible en expliquer le sens: « Sinon, on achète plein de choses inutiles et on dépense des sous pour rien! » Enfin, demander son accord: « On va payer et partir, là, OK? »

Plus tard, la maman pourra revenir sur ce problème. Réexpliquer la règle et son sens, vérifier la compréhension de Nathan. Et même, si elle se considère comme victime de la crise subie (on a vite honte dans ce genre de contexte...), le lui expliquer, et demander à Nathan comment il choisit de se faire pardonner, réparant symboliquement la relation: câlin? chanson? dessin?

Compréhension des besoins de l'enfant / Aide à comprendre le sens des règles / Réparation: tout y est.

François a agressé Julien

Suite à un différend au sujet d'un jeu, François, une dizaine d'années, tape Julien, le bouscule, le fait tomber. L'adulte – parent ou prof – intervient. Attention, piège : la victime n'est peut-être pas innocente... Qu'a-t-elle peut-être fait ou dit qui provoque la colère de François ? Cependant, une violence n'en excuse jamais une autre, et s'il le faut, ce sont les deux enfants qu'on sanctionnera. Mais pour l'instant, les émotions – des deux enfants mais peut-être aussi de l'adulte ! – sont trop hautes pour permettre un sanctionnement nuancé. Se contenter, donc, de séparer les combattants, si possible en rappelant la règle : « Ici, il n'est pas permis de taper. » À froid, on pourra entendre chaque enfant au sujet de ce qui s'est passé, aussi calmement que possible. Qu'est-ce qui a mis François si en colère ? Quelle part y avait peut-être Julien ? Comment chacun d'eux aurait-il pu légitimement réagir à ce qui l'agitait ? Pourquoi n'acceptons-nous pas les coups ? De quoi cette règle nous protège-t-elle tous ? Et maintenant : Julien est-il blessé ? Que faut-il faire pour le soigner ? Comment y faire contribuer François, à titre de réparation partielle ? Quelles excuses demander en sus ? Finalement : la paix peut-elle à nouveau régner, entre les copains et au sein de la famille ou de la classe ?



les adolescents ; cris, agressions, chapardages et autres perturbations chez des personnes handicapées... C'est ainsi qu'est né... mon livre, car il y avait bien trop de matériel pour une brochure ! Sans compter qu'exposer clairement la logique de la sanction éducative m'a pris une trentaine de pages.

SANCTION ÉDUCATIVE : LES IDÉES FORTES

Mais finalement, c'est quoi une sanction éducative ? Sans entrer dans le détail – il y faudrait toute l'introduction de mon livre, justement ! – je voudrais ici en clarifier les particularités.

Et pour commencer, mettons-nous d'accord sur les termes :

◆ **Sanctionner**, c'est « rendre une loi, une règle sacrée » ; autrement dit : un acte qui redit, re-solempnise, re-soude une règle mise à mal par une transgression.

◆ **Éducative** : autrement dit qui fasse grandir la personne à qui cet acte s'adresse.

Rien à voir donc avec une punition qui, au contraire, rabaisse, humilie, blesse. La sanc-

tion éducative peut être pénible à exécuter ou ne pas l'être, peu importe : l'important est qu'elle sanctionne et soit éducative – truisme qu'il convient de rappeler, tant la pratique usuelle de la punition, héritée des siècles passés, relève davantage de la vengeance ou du dévouement que de l'éducation !

Reculons d'un pas et regardons un enfant qui commet une désobéissance, une transgression. Qui est concerné ? Lui-même ; le groupe dans lequel cet acte se situe – fratrie, famille, classe d'école, camp de ski, cours de sport... – ; et d'éventuelles victimes de cet acte (il n'y en a pas toujours !)

La logique, qu'à la suite d'Eirick Prairat je propose de suivre, est la seule, l'unique que j'aie pu trouver, qui prenne soin de tous ces acteurs : l'auteur ; les victimes bien sûr ; et le groupe.

◆ **L'auteur**, en l'obligeant à s'interroger sur ses motifs à transgresser. Que ressentait-il à ce moment-là ? Qu'aurait-il pu faire d'autre, qui eût respecté les règles du groupe et de son activité du moment ? Qu'a provoqué son acte transgressif ?

◆ **Les victimes**, s'il y en a, en exigeant une réparation des torts et des dégâts commis : excuses, réparations, remboursements... dans une attitude de médiation entre l'auteur et sa ou ses victime(s) : il importe de ne pas créer ici de nouvelles frustrations, de nouvelles amertumes, des sentiments d'injustice... chez l'un ou chez l'autre !

◆ **Le groupe**, au profit de qui la règle existe : en rappelant la raison d'être de cette règle, son importance ; en aidant l'enfant à la mémoriser, et encore plus à la faire sienne. En effet, toute règle favorise la bonne vie d'un groupe, le bon déroulement d'une activité. Enfreindre une règle c'est donc toujours, quelque part, mettre en danger le groupe, ou du moins sa raison d'être du moment présent. ●

1: Voir notamment l'article d'Élisabeth Maheu dans le n° 125, hiver 2003, pp. 3-8
2: Élisabeth Maheu, déjà citée, était l'un d'eux. Nous avons déjà animé des formations ensemble. Elle est devenue la préfacière de mon livre.



La sanction éducative peut être pénible à exécuter ou ne pas l'être, peu importe : l'important est qu'elle sanctionne et soit éducative.



À lire

Comment faire respecter une règle lorsque les enfants n'écoutent pas et qu'on ne veut pas tomber dans les vieilles punitions ? Dans ce livre paru en 2013 et réédité cet été, Philippe Beck explique ce qu'est la sanction éducative et ce que les parents ou éducateurs peuvent faire d'intelligent, de sensé, d'efficace, d'éducatif – plutôt que ce qu'ils ne devraient pas faire ! Il s'agit d'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles qu'on lui impose, à trouver comment en réconcilier le respect avec ses légitimes besoins, à réparer les dommages éventuels. 65 exemples pratiques, ordonnés par chapitre depuis la toute petite enfance jusqu'aux adultes, viennent compléter la partie « théorique ». Un ouvrage à mettre entre les mains de tous les éducateurs et parents !
Ni punir, ni laisser-faire, Philippe Beck, Jouvence, 14,90 €

